



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnes sans domicile fixe

Question écrite n° 100075

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité sur la technique de la domiciliation pour les personnes sans domicile fixe qui est souvent assurée par les établissements accueillant ou hébergeant ces SDF. Simple pratique ou technique juridique obéissant à des règles disparates, la domiciliation est éclatée. Les services qui l'assurent souffrent d'un manque de coordination, d'information et de moyens. Ils sont contraints de recourir au bénévolat ou à des emplois aidés pour des tâches qui exigent un personnel stable et formé. Souvent saturés, ils connaissent de telles difficultés que certaines associations renoncent à cette activité, ce qui aggrave encore le déficit de l'offre. Les personnes à la rue sont par conséquent renvoyées d'un service à l'autre et sont souvent contraintes de recourir à plusieurs établissements pour disposer de l'ensemble des domiciliations spécifiques dont elles ont besoin. Un groupe de travail a été chargé de formuler des propositions afin d'améliorer la situation actuelle. En conséquence, il souhaite connaître les conclusions de ce groupe de travail et savoir quelles mesures seront effectivement prises pour que, dans les douze mois qui viennent, chaque personne sans domicile fixe soit dotée d'une adresse.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100075

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : cohésion sociale et parité

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juillet 2006, page 7424